



Quand Linky allume nos lampes de chevet

21/09/2016
Fabienne Loiseau

Depuis l'arrivée du compteur Linky, des lampes tactiles s'allument toutes seules. Ce drôle de phénomène concernerait des produits non conformes.



Thinkstock

Une lampe qui s'allume et s'éteint toute seule... C'est ce que de nombreux consommateurs découvrent après l'installation d'un compteur Linky chez eux. Rappelons que 1,5 million de ces compteurs communicants ont jusqu'à présent été installés, sur les 35 millions prévus d'ici à 2021.

« *Ma lampe s'allume et s'éteint sans arrêt, à peu près toutes les vingt secondes. Je suis obligée de la débrancher, sinon j'ai une ambiance de boîte de nuit chez moi* », nous explique Pascale qui habite Rezé, près de Nantes.

Ce phénomène touche uniquement les lampes dites « tactiles », c'est-à-dire munies d'un système qui permet d'allumer, voire de choisir le degré de luminosité, par simple effleurement d'un élément du luminaire. Déjà saisi par quelques dizaines d'abonnés, le gestionnaire du réseau électrique, Enedis (anciennement ERDF), confirme les dysfonctionnements.

Une bande de fréquence réservée à Linky

« *Dans la totalité des cas que nous avons étudiés, les lampes concernées, de fabrication chinoise, se sont avérées non conformes à la norme européenne sur les équipements électriques* », explique Jean-Lorain Genty, membre de l'équipe nationale du projet Linky chez Enedis.

Le compteur Linky fait appel à la technologie du courant porteur en ligne (CPL) (voir [notre article](#) du 15 juin 2016), comme de nombreux autres appareils. Pour éviter les interférences et parasites entre ces divers courants, la norme EN 50065-1 veille à la compatibilité électromagnétique en délimitant des bandes de fréquence selon les usages. Ainsi la bande située de 10 à 95 kHz est-elle réservée au compteur Linky, souligne Enedis.

Faux marquage CE ?

Certains produits ne respecteraient pas ces bandes de fréquences et « *empiéteraient* » sur celles attribuées à Linky, et cela « *malgré la présence du marquage CE ou de la mention NF* » sur ces lampes, explique Jean-Lorain Genty. Enedis aurait ainsi recensé six ou sept modèles non conformes.

Le distributeur d'électricité conseille à ses clients de réclamer une attestation de conformité au fabricant des lampes défectueuses puis, si le document ne leur est pas fourni, demander un remboursement au vendeur. Ce conseil n'est pas forcément le plus adapté : le seul interlocuteur du client est le vendeur, non le fabricant, souvent difficile à contacter.

Débat autour des normes applicables

David, autre victime de l'allumage intempestif de lampes tactiles, a bien tenté de plaider sa cause auprès des enseignes où il a acheté les siennes, à savoir Conforama, Fly et Ikea. Sans succès. « *Elles m'ont répondu que leurs produits étaient conformes aux normes CE et qu'ils fonctionnaient parfaitement au moment de l'achat.* »

Conforama nous confirme que tous ses produits font l'objet de contrôles. Le distributeur souligne, par ailleurs, que « *la norme EN 50065-1 citée par Enedis ne s'applique qu'aux technologies CPL (type box Internet), et non à ce type de lampes.* » Le débat est donc ouvert.

Saisir la Répression des fraudes

David, lui, a remis ses cinq luminaires inutilisables dans un carton. Or, s'il a acheté ses lampes depuis le 18 mars 2016, il peut facilement faire jouer [la garantie légale de conformité](#) auprès du vendeur, sans avoir à apporter une preuve de la panne.

Pour les lampes plus anciennes, il est possible de faire jouer [la garantie des vices cachés](#) dans les deux ans suivant la découverte du défaut. Mais elle est plus difficile à mettre en œuvre car ce sera au client de prouver le vice.

Enfin, en cas de dysfonctionnement, il faut alerter l'administration de la [Répression des fraudes](#) du département des magasins concernés : cette dernière peut en effet exiger que lui soient fournis les documents prouvant la validité du marquage, et le cas échéant sanctionner un faux marquage CE. Pour l'heure, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) précise n'avoir reçu aucun signalement de ce type.

Un technicien envoyé à domicile

Quelques clients font état d'autres dysfonctionnements depuis l'arrivée de Linky dans leur foyer : une plaque à induction qui ne fonctionne plus, ou encore la mauvaise réception télé dans une maison équipée d'un boîtier CPL reliant la box à la télévision.

Enedis indique que ce type de problèmes reste marginal. Et qu'à chaque fois, un technicien est envoyé à domicile pour étudier l'installation. « *Nous avons remarqué que lors de la mise hors tension, certains appareils, comme les plaques à induction, se mettent en sécurité. Une manipulation est alors nécessaire pour les réactiver.* » Quant aux problèmes de box, il s'agirait là encore, selon Enedis, d'installations mal configurées qui « fuitent » sur la bande de fréquence réservée à Linky.

Quel que soit le type de problème survenant après l'installation de Linky, n'hésitez pas à solliciter l'avis d'Enedis au 0 800 054 659 (numéro vert), et à nous alerter si votre problème persiste.